

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE**

**DEPARTEMENT  
HERAULT**

**DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT  
LODEVE**

**Séance du 13 Février 2023**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2023/02/10**

Date de la convocation	06/02/2023
	<b>Votes : 21</b>
Présents : 16	Pour : 21
Absents : 06	Contre : 0
Représentés : 05	Abstention : 0

L'an deux mille vingt trois, le treize février,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, JAURION Léon, LABORDA Véronique, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, HEREDIA Fabienne.

Etaient Absents : MM. GASC Georges, BIROUSTE Pascal, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mme BOUISSON Mylène à Mme ROYON Sophie  
- Mme GASC Carine à Mr VALERO Claude  
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique  
- Mme RODES Magali à Mme GAVINET Isabelle  
- Mme DJUROVIC Aleksandra à Mme HEREDIA Fabienne

**Objet** : Adoption d'un contrat de pollinisation sur site

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la commune d'installer des ruches afin de participer au maintien de la biodiversité par le rôle prépondérant des abeilles dans les chaînes alimentaires ainsi que de favoriser le maintien d'espèces animales assurant la fécondation des espèces végétales (besoin d'abeilles pour la pollinisation).

Il indique par ailleurs que deux ruches ont été installées sur la commune (une dans le jardin de la mairie et une autre sur la voie verte).

A ce titre, Monsieur le Maire propose le projet de contrat avec le propriétaire des ruches, Monsieur MAFFRE Pierre, apiculteur, domicilié Mas des Sources 34800 CANET d'un montant de 121,00 € TTC/mois.

Ce contrat est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation expresse de l'une ou l'autre des parties.

Oùï l'exposé de son rapporteur,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le contrat de pollinisation sur site avec Monsieur MAFFRE Pierre, apiculteur, domicilié Mas des Sources 34800 CANET,
- Prévoit l'inscription des crédits nécessaires, soit 121,00 € TTC/mois,
- Mandate Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :